

serait un magnifique monument à l'honneur de leur histoire.

J'aimerais faire miennes les observations formulées cet après-midi par mon collègue, l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria, qui a parlé de prolonger le parc des Hautes-Terres du Cap-Breton pour englober les comtés d'Inverness et de Victoria. L'afflux croissant des touristes prouve amplement la valeur touristique de ces parcs pour la Nouvelle-Écosse. Les touristes y ont une excellente occasion de voir le lieu des exploits de Cabot, la piste de Cabot. Tout comme l'honorable député, j'aimerais que le parc ait un programme de travaux d'hiver. J'aimerais remercier le ministre de celui de l'hiver dernier qui a fourni de l'emploi aux gens de la place alors que l'industrie du bois de pâte ne connaissait pas la prospérité des années précédentes. Cette année nous aurons encore besoin d'emplois dans la région. En vérité, l'hiver prochain, ce sera le temps plus que jamais de faire travailler nos gens grâce à la mise en valeur de nos vastes ressources naturelles. J'estime que le gouvernement devrait penser aux traitements et salaires ici en cause. Il n'y a pas de raison que ceux qui travaillent ainsi ne soient pas rémunérés en fonction des normes applicables aux travailleurs du continent.

J'ai souligné l'importance qu'a le tourisme en Nouvelle-Écosse et je recommande au ministre d'envisager très sérieusement les avantages qu'il y a d'affecter des fonds à l'établissement d'installations touristiques dans le parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton et au lieu historique national de Louisbourg.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai quelques observations à faire et quelques questions à poser au ministre, mais je ne prononcerai pas de discours. Je suis sûr que cela réjouira les membres du comité qui siègent de l'autre côté. Je rappelle d'abord au ministre, même si ce n'est pas nécessaire, que dans sa réponse il devrait parler du traitement des Esquimaux à Terre-Neuve, comparativement aux autres provinces, et ces remarques s'ajouteront à celles de l'autre jour.

Il y a ensuite le programme relatif à l'électricité. J'en parle à l'occasion du premier crédit, car ce ne serait peut-être pas régulier de le faire lors de l'étude de n'importe quel autre poste. Il est regrettable, selon moi et de l'avis de mes amis de ce côté-ci, que ce programme n'englobe pas Terre-Neuve, malgré les vigoureux efforts déployés dans ce sens.

Le ministre s'en rappelle sans doute, le 19 février de cette année le premier ministre est allé à Saint-Jean prononcer un discours

[M. MacLellan.]

dans le dessein, je crois, d'influencer les votants de Terre-Neuve. A son arrivée, il a reçu une lettre que le premier ministre de Terre-Neuve avait écrite le même jour. Le premier ministre l'a citée dans son discours afin de produire un certain effet. Je n'importunerai pas davantage le comité en allant dans les détails, car je suis sûr que le ministre déclarerait immédiatement qu'en citant le premier ministre, j'enfreins le Règlement. Je ne mettrais pas le ministre dans un tel embarras. Mais cette lettre demandait au premier ministre, et par lui, au gouvernement, d'étudier la requête du gouvernement de Terre-Neuve. Cette lettre a été produite comme document parlementaire le 3 juillet 1958, en réponse à une motion que j'avais présentée pour demander le dépôt de cette correspondance, et il semble qu'elle n'ait jamais reçu de réponse, sauf celle que le premier ministre a donnée à la radio lors d'une réunion publique à cette occasion. Je ne donnerai pas lecture de toute la lettre, mais je tiens à attirer l'attention sur deux paragraphes. Le second dit ceci:

Il ne vous a pas été possible, semble-t-il, d'accéder à ma requête priant le gouvernement canadien d'accorder une aide financière aux centrales hydro-électriques (ou hydrauliques) de Terre-Neuve, et comme très peu ou même aucune centrale thermique au charbon ne sera jamais construite à Terre-Neuve, votre présente offre ne présente pas une grande importance pour notre province.

Ceci a naturellement été l'objet d'un débat plutôt long à la dernière législature, et je dirai que mon opinion n'a pas changé. J'aurai probablement l'occasion de revenir plus tard là-dessus, mais je ne veux pas retarder aujourd'hui les crédits du ministre pour cette question. Mais le premier ministre de Terre-Neuve présentait, dans sa lettre, une nouvelle demande, une demande différente. Voici ce qu'il disait dans la seconde partie de sa lettre:

Par vos études sur Terre-Neuve, vous avez dû apprendre que notre population, bien qu'elle soit d'un nombre inférieur à un demi-million, est dispersée dans plus de 1,000 agglomérations distinctes, lesquelles sont situées dans les grandes baies qui forment nos 6,000 milles de côte. C'est dire que nos gens sont très dispersés, dans des endroits très éloignés les uns des autres. Par conséquent, même dans les cas où l'on dispose déjà d'un excédent d'électricité, qu'il serait possible d'amener, par des lignes de transmission, à certaines baies, on se trouve encore devant le problème très difficile d'établir des lignes de distribution pour relier ces agglomérations entre elles, et, à l'intérieur de chacune, pour y raccorder les maisons éparses qui ont besoin de l'électricité.

M. Smallwood parle ensuite d'une réunion qui doit avoir lieu, puis il ajoute:

Je vous engage à annoncer à cette réunion de ce soir que vous êtes disposé à demander au Parlement du Canada de modifier la mesure législative adoptée en janvier de façon qu'on accorde à l'égard de ces lignes de distribution la même assistance financière que celle qu'on a déjà si